

Valeurs «suisses» – valeurs «islamiques»: une question d'identités

Kaïs Fguiri

Membre de la Commission fédérale des étrangers

L'accroissement du nombre de migrants musulmans en Suisse et l'actualité internationale après les attentats du 11 septembre 2001 ont suscité de nombreuses interrogations à propos de l'Islam et, plus particulièrement, à propos de la cohabitation avec les musulmans. Faut-il définir de nouvelles règles de jeu pour la vie commune et contraindre les migrants à les respecter? En Suisse, cette question fait l'objet de vifs débats politiques et médiatiques basés sur un imaginaire presque exclusivement occidental. L'Islam y est largement présenté comme différent, hostile, violent et attardé.

Quelles sont les réalités identitaires des Suisse et des musulmans? Quelles sont les valeurs antagonistes? Comment vivre avec la différence culturelle et gérer les tensions en découlant? Et, en particulier, quel processus de changement réciproque – impliquant non-musulmans et musulmans – devrait être enclenché afin d'assurer à ces derniers une intégration harmonieuse et profitable au corps social dans son ensemble? Les remarques qui suivent tentent d'apporter une réponse à ces questions.

Enjeux des identités

L'individu doit composer avec une identité sociale, personnelle et culturelle. Cette multiplicité fait de lui un être complexe et unique:

- *Identité sociale*: elle englobe tout ce qui permet d'identifier l'individu de l'extérieur et qui se réfère aux statuts que le sujet partage avec d'autres membres de son ou ses différents groupes d'appartenance (âge, sexe, métiers, etc.). Elle est «prescrite» ou «assignée» dans la mesure où l'individu n'en fixe pas ou pas totalement les caractéristiques. Cependant, l'identité sociale se renouvelle constamment.
 - Dans les débats, on vient à sous-estimer la multiplicité des statuts individuels et leur fluidité en surestimant la dimension religieuse. Il convient donc de garder à l'esprit que réduire l'identité sociale au seul facteur religieux ne permet pas d'appréhender la diversité sociale des musulmans. Cela rendrait d'ailleurs difficile toute démarche d'intégration les visant.
- *Identité personnelle*: elle englobe des notions telles que la conscience et la représentation du Soi. L'identité personnelle renvoie à la manière dont s'est élaborée la personnalité de l'individu à travers ses expériences, ses rencontres et son vécu. Dans cette perspective, on ne peut reprocher aux individus de vouloir conserver leur unité personnelle.
 - Dans le domaine de l'intégration ou de la communication interculturelle, trop d'ouverture engendre la submersion mais au contraire, pas d'ouverture a pour conséquence la sclérose. L'individu se trouve en perpétuelle tension afin de maintenir son équilibre identitaire personnel. On ne peut donc pas en vouloir à la personne de confession musulmane de défendre sa personnalité.
- *Identité culturelle et religieuse*: la culture peut être définie comme un mode de vie distinctif d'un groupe social, uni par un langage commun et gouverné par des valeurs guidant les attitudes et les comportements, avec transmission générationnelle. Les comportements externes, les attitudes, les manières d'agir, les coutumes, la langue, l'histoire sont des éléments cultu-

rels non-statiques, c'est-à-dire en constant renouvellement, dont les individus ne sont que relativement conscients.

- En critiquant ces éléments culturels (voile, minarets, cimetières, séparation des sexes, etc.), il faut s'attendre à des réactions émotives fortes de la part des musulmans même s'ils n'y sont pas fondamentalement attachés. La réciproque est d'ailleurs vraie. En effet, les valeurs, les visions du monde et les croyances musulmanes restent souvent inconnues de la société d'accueil alors que les musulmans ne comprennent pas toujours les valeurs de la société d'accueil. Les réactions négatives peuvent donc également être importantes de leur part.

Valeurs «suisses» – valeurs «musulmanes»

A l'heure actuelle, on redécouvre le besoin d'affirmer des valeurs typiquement «suisses». Si la neutralité, l'exercice des droits populaires et le fédéralisme demeurent des institutions intouchables, il apparaît que ces règles institutionnelles ne suffisent plus ou pas suffisamment à rassurer les Suisses face à l'affirmation des minorités culturelles présentes sur leur territoire. L'articulation d'autres valeurs cimentant leur désir de vivre ensemble faisant défaut, les Suisses ont maintenant l'impression diffuse d'une dilution culturelle.

Musulmans de Suisse: culture et religion

Si on devait dresser un constat général à propos des communautés musulmanes en Suisse, on relèverait leur hétérogénéité culturelle. Dans leur grande majorité issues de la migration, elles obéissent à des coutumes et des principes culturels propres ne découlant pas de la religion (par exemple les codes d'honneur, les traditions propres à chaque communauté, etc.). Il existe toutefois des traits communs partagés par l'ensemble des musulmans de Suisse:

- Un fonctionnement «communautaire» et non «individualiste». Le groupe est la source de l'identité, de la protection, de la loyauté, mais aussi des liens de dépendance.
- Des traditions qui accentuent la différenciation dans l'attribution des rôles hommes-femmes.
- Des rapports avec l'autorité très distants.
- Dans leur manière de communiquer, de nombreuses références à leur contexte d'origine.
- Leur identification religieuse est aussi une appartenance sociale (et non seulement une expérience personnelle).

Ces points communs constituent aussi *a contrario* des différences bien visibles avec la culture majoritaire suisse. On notera par ailleurs que ces éléments sont faussement attribués à l'Islam.

Antagonismes culturels: les sujets qui fâchent

- *Laïcité*: même s'il n'est pas présent dans la Constitution fédérale, c'est un principe largement consensuel en Suisse y compris chez les musulmans. Pourtant son interprétation varie dans la manière de considérer l'espace public. D'une part, les différences religieuses y sont garanties car le prosélytisme est circonscrit à la sphère privée de l'individu. D'autre part, toute présence de signes religieux n'y est pas proscrite. Pourtant, certains Suisses non-musulmans voient dans le port du voile une violation du principe de laïcité dans l'espace public. De leur côté, les musulmans qui appliquent ce code vestimentaire ne se sentent pas en contradiction avec la laïcité mais plutôt en phase avec une logique garantissant la diversité et le respect de la différence religieuse. Donc si une femme musulmane choisit de porter le voile, c'est aux autres de respecter ce choix. On peut toutefois comprendre qu'à l'évidence cette logique ne tient pas lorsqu'il s'agit du port du *niqab* (voile qui ne laisse apparaître que les yeux). Dans la sphère publique, ce vêtement pose en effet des problèmes d'identification de la personne.

- *Egalité hommes-femmes*: les Suisses non-musulmans ont le sentiment que les droits fondamentaux des femmes musulmanes ne sont pas respectés. Elles détiendraient une position subordonnée à celle des hommes. Cette impression tient à une méconnaissance de la complexité de l'organisation sociale des sociétés des pays d'origine et doit être nuancée. Ainsi, de façon générale, l'Islam appelle au respect de la dignité et du rôle des femmes, même si ces dispositions ne sont pas forcément reprises dans les textes légaux. Il faut également relever que de nombreux migrants musulmans sont désécurisés par l'organisation libérale prévalant en Suisse et cherchent, en contrôlant les membres de leur famille, à préserver leurs repères identitaires.

Il faut cependant reconnaître que le comportement d'une minorité de musulmans vis-à-vis des femmes a exacerbé le sentiment de rejet de l'ensemble des communautés musulmanes. L'interprétation fondamentaliste des règles sociales se trouvant confinée dans une prison théologique, il est de la responsabilité des pratiquants d'adapter l'Islam au contexte de la Suisse moderne, par exemple en réinterprétant le Coran.

- *Ecole*: Les systèmes scolaires cantonaux ont montré leur efficacité dans le règlement des questions liées au port du voile, à la participation aux cours de sport à aux fêtes religieuses. L'intégration des élèves de toute confession s'est opérée avec pragmatisme dans les institutions scolaires, ce qui a abouti au succès de la formule helvétique de la gestion de la diversité religieuse. Continuons ainsi, en évitant à tout prix de placer les enfants en position de «punching-ball» entre école et parents.

Conclusion

Les problèmes qu'une minorité de musulmans rencontrent ou provoquent, ne doivent pas empêcher le constat important que les musulmans peuvent s'impliquer – et s'impliquent quotidiennement – dans la réalisation de l'idéal du «vivre ensemble» en Suisse. On ne peut pas réduire les traits et comportements culturels – multiples, riches et complexes – des musulmans à des cas peu représentatifs. Les musulmans ordinaires, invisibles d'un point de vue social, sont très hétérogènes, en phase avec la laïcité de la société et de l'Etat de droit. Ils aiment la Suisse et participent à son essor. Les musulmans appartiennent à des catégories sociales et à des traditions culturelles différentes. Enfin, la grande majorité d'entre eux ne sont pas pratiquants, même si la dimension religieuse reste présente dans leur vie privée.

De façon générale, les valeurs et repères culturels musulmans sont compatibles avec les règles fondamentales de la vie commune en Suisse. A charge de la société suisse de tenir sa promesse: celle de respecter les minorités culturelles qui ne remettent pas en question son fonctionnement.

Dans cet état d'esprit les autorités fédérales, cantonales et communales vont devoir répondre aux revendications des communautés musulmanes:

- la reconnaissance officielle de cette religion, qui lui permettrait d'ailleurs de s'autonomiser des influences extérieures.
- le soutien à la formation des imams pour assurer de leur part un message d'intégration au sein de leurs communautés.
- la sensibilisation et l'information de la population sur les musulmans de Suisse, pour contrer l'islamophobie, encourager le dialogue interculturel et dépassionner les débats politico-médiatiques.

Un débat approfondi avec les communautés musulmanes est nécessaire. Jusqu'à présent les rapports entre les autorités publiques et les musulmans n'ont de loin pas toujours été conflictuels. Dans bien des cas, des arrangements ont été trouvés, par exemple pour le problème des carrés confessionnels ou du port du foulard. Ces exemples passés illustrent la capacité du modèle suisse à gérer de façon pragmatique les difficultés d'intégration. C'est en tenant compte des souhaits des uns et des autres que la Suisse atteindra son objectif de pérennisation de la cohésion sociale et de développement du bien-être collectif.

Janvier 2007